

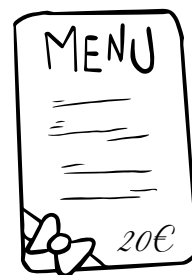
### TITRE RESTAURANT 2025 - 2026

La carte Up déjeuner restera utilisable pour vos achats alimentaires jusqu'au **31 décembre 2026**. La dépense peut aller jusqu'à **25€ les jours ouvrables**.

Certes, pour la première fois depuis la mise en place du statut commun, La Direction a légèrement augmenté sa valeur...

Mais la CFTC regrette que la valeur faciale ne soit **que de 9 €, soit 50 cts d'augmentation dont 20 cts à la charge du salarié**.

Nous continuerons à demander une meilleure réévaluation lors des prochaines négociations.



### Livret CFTC LE 3EME ABONDEMENT

Méconnu, ce dispositif n'est utilisé que par **1 salarié sur 17 chez COVEA**.

Pourtant, ce 3ème abondement **de 1000€ brut**, est un moyen de booster son épargne, d'augmenter son apport lors de l'achat d'une résidence principale ou de sur valoriser des jours de congés non pris.



information

L'équipe CFTC COVEA vous propose ce nouveau livret pour vous informer sur le sujet.

### ABSENTEISME ET ABONDEMENT

La CFTC COVEA a toujours désapprouvé le choix de la direction de **limiter collectivement** le montant de l'abondement en cas d'absentéisme trop important. **L'abondement 2025 pourra être au maximum !**

**Les chiffres de l'absentéisme 2024 sont dévoilés :**  
**5,03% (versus 5.21%, en 2023).**

L'abondement au Plan d'Epargne Groupe (P.E.G.) sera de **1000€ brut soit 903€ net**, à condition que vous versiez **2300€** issus de votre intéressement ou de votre participation sur votre PEG.



## Livret CFTC LA RETRAITE

Au niveau national, la retraite pourrait être renégociée entre les syndicats et le patronat.

En 2025 chez COVEA, les accords Retraite et Temps de Travail permettront la transformation de l'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) soit :

- En jours sur CETR,
- En rachat de trimestres

En attendant votre équipe CFTC COVEA actualise son livret retraite pour vous aider au mieux à vous y préparer.

## FAUX SITES DE TELECONSULTATION

De faux sites internet prétendent délivrer des arrêts de travail **sans consultation médicale** réelle, souvent en échange d'un paiement via PayPal ou d'autres moyens de paiement en ligne. Ces offres frauduleuses peuvent sembler attractives, mais elles sont illégales et peuvent entraîner de **graves conséquences pour les salariés allant jusqu'au licenciement**.

Un arrêt de travail obtenu frauduleusement **peut être détecté par votre employeur ou par la Sécurité sociale**. En cas de fraude avérée, vous vous exposez à un licenciement pour faute grave, pouvant entraîner la perte de vos droits aux indemnités de licenciement.



*Notre conseil*

Un arrêt de travail légal ne peut être délivré que par un médecin, après une consultation en présentiel ou en téléconsultation certifiée.

Soignez vigilants par rapport aux sites proposant des arrêts sans échange avec un professionnel de santé via un questionnaire de santé qui sont la plupart du temps basés à l'étranger.

Vérifiez toujours que la plateforme utilisée est reconnue par les autorités sanitaires (exemple : Doctolib, QUARE, LIVI) ou en cabine de téléconsultation. Ne prenez aucun risque avec votre santé et votre emploi.

**RAPPEL : COVEA pratique la subrogation.**

Vérifiez sur votre compte AMELI que les versements des IJ (indemnités journalières) sont bien effectués par la CPAM à COVEA tous les 14 jours. En cas contraire COVEA pourrait vous réclamer les salaires perçus durant votre arrêt.



Besoin d'aide, une question ?  
**Contactez-nous !**

[contact@cftc-covea-france.fr](mailto:contact@cftc-covea-france.fr)

[cftc-covea-france.fr](http://cftc-covea-france.fr)

